# INFORMATIONS MUNICIPALES

Depuis le 11 mai, le déconfinement a assoupli légèrement les contraintes, l'occasion pour nous de vous communiquer certaines informations qui ont pu faire l'objet d'interrogations des uns et des autres. La municipalité est restée active en ne négligeant pas les règles sanitaires du confinement. Nous espérons que pour chacun d'entre vous, cette période exceptionnelle que nous avons vécue ne fut pas trop pénible.

## AGENTS COMMMUNAUX

Dès la mise en place du confinement, le 17 mars dernier, le travail du service technique n'était pas une priorité dont l'entretien des espaces verts. Pour être en conformité avec la législation, la municipalité a décidé de placer ses agents en Autorisation Spéciale d'Absence *(la sécurité de nos agents avant tout)*.

Depuis, le 28 avril, un Plan de Continuité d'Activité a été mis en place pour tous les agents. Les agents du service technique ont repris le travail dans le respect des règles sanitaires en vigueur ce même jour.
Une permanence a été assurée à la mairie de Alloinay.

A partir du 18 mai, le secrétariat reprendra ses activités à plein temps. Par contre, les visites en mairie seront soumises à des règles strictes. Les administrés seront accueillis individuellement sur rendez-vous, en tenant compte des gestes barrières. Vous trouverez ci-dessous les nouveaux horaires et les mesures à prendre pour vous rendre en mairie.
Pour nos agents en charge de l'entretien des bâtiments publics, l'activité reprendra également.

## ECOLE

Depuis le jeudi 14 mai, les deux sites de notre RPI sont repartis avec les enfants des familles volontaires et dans le respect des règles (*soit 8 élèves par groupe pour la maternelle et 12 pour le primaire*). Un travail colossal a été effectué par l'ensemble de la communauté éducative pour assurer dans des conditions sanitaires optimum le retour de nos jeunes enfants et des adultes les encadrant.

## CEREMONIE DU 8 MAI

Une cérémonie a bien eu lieu dans nos villages mais là encore dans le respect des règles : 5 personnes maximum (*maires et adjoints*) pour faire l'appel aux morts, le dépôt de gerbe et la lecture du discours officiel sur les 3 sites.

## SIVU

Sans vouloir rentrer dans les détails (*nous essaierons de vous faire un historique de ce syndicat dans le prochain bulletin de Alloinay*), notre commune est depuis 1965 adhérente au SIVU. Il a pour vocation, aujourd'hui, particulièrement l'entretien de la voierie. Depuis la fin de l'année dernière, de nouveaux statuts ont été élaborés et un nouveau fonctionnement mis en place. Notre commune paie une cotisation de 37 000 € et un engagement minimum de 28 000 € (ce qu'on appelle aussi droit de tirage). Par conséquent pour « rentabiliser » ce droit de tirage, la municipalité a fait le choix de faire appel plus régulièrement au SIVU pour divers travaux sur notre voierie même s'il est vrai que nous avons le matériel pour les faire.

## D948

Les investigations ont repris, les travaux devaient démarrer à la fin de l'année mais avec les litiges et le confinement, ceux-ci n'interviendront sans doute pas avant 2021.

## ELECTIONS MUNCIPALES :

Les élections du maire et adjoints se dérouleront à huis clos entre le 23 et 28 mai.

## SITE ALLOINAY

N'oubliez pas que nous avons un site internet « Alloinay.fr » où durant le confinement nous avons passé certaines informations qui peuvent vous être nécessaires. Ce site est réactualisé donc n'hésitez pas à le consulter si besoin.

## MASQUE

La municipalité a commandé des masques lavables (de 50 à 100 fois) pour la population. Pour l'obtenir, nous vous demandons de remplir le bon de réservation ci-joint. Ils vous seront livrés dans vos boites à lettres dès réception.

Mairie de GOURNAY : 1 impasse des trois érables, Gournay-Loizé 79110 ALLOINAY
Tél. : 05.49.29.31.04
Adresse mail : mairie-gournay@paysmellois.org

| LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|---|---|---|---|---|
| **Accueil téléphonique** | **Accueil sur Rendez-vous** | **Accueil téléphonique** | **Accueil sur Rendez-vous** | **Accueil téléphonique** |
| **8 H – 12 H** | **Mairie Fermée** | **8 H – 12 H** | **Mairie Fermée** | **8 H – 12 H** |
| **14 H – 18 H** | **13 h 30**<br>**18 h 30** | **14 H – 18 H** | **13 H 30**<br>**18 H 30** | **14 H – 17 H** |

Mairie de LES ALLEUDS : 3 place de la mairie, Les Alleuds, 79190 ALLOINAY

| JEUDI |
|---|
| **Accueil sur Rendez-vous** |
| **13 H 30 – 18 H 30** |

Tél. : 05.49.29.34.62

Mail : mairie-lesalleuds@paysmellois.org